

communiqué



Objet : Sitreva ouvre 6 déchèteries pour les professionnels et collectivités

Depuis le 17 mars, pour faire face à l'épidémie de Covid 19 qui sévit actuellement en France, le gouvernement a mis en place des mesures de confinement concernant l'ensemble de la population française.

Afin de protéger ses agents et de contribuer à la limitation de la propagation du virus, ces mesures ont été respectées dès le début en fermant l'ensemble de nos déchèteries.

Alors que la période de confinement a été prolongée jusqu'au 11 mai prochain, certaines entreprises ont d'ores et déjà repris une activité, notamment dans le Btp et les espaces verts.

Par ailleurs, certaines communes ont malheureusement à faire face à une hausse des incivilités qui se traduit par une augmentation des dépôts sauvages.

Compte tenu du prolongement de la période de confinement et pour préserver au mieux notre environnement Sitreva a décidé de rouvrir 6 déchèteries pour proposer une solution aux professionnels et aux communes, à partir du 24 avril.

Les déchèteries concernées sont les suivantes :

- Rambouillet : 01 34 83 27 17
- Droue-sur-Drouette : 02 37 83 62 84
- Roinville-sous-Auneau : 02 37 31 78 87
- Châteaudun : 06 48 12 23 85
- Dourdan : 07 57 54 20 61
- Dreux : 07 57 47 83 82

→ Localisez votre déchèterie sur : www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries.html

Quels sont les jours d'ouverture ?

- ⇒ Les Mardi et vendredi après-midi à partir du 24 avril (les vendredi 1er et 8 mai seront remplacés par une ouverture les jeudi 30 avril et jeudi 7 mai)

Quelles sont les conditions d'accès ?

- ⇒ Sur rendez-vous uniquement.

Comment prendre rendez-vous ?

- ⇒ Par téléphone auprès de votre déchèterie
- ⇒ Le rendez-vous sera pris le matin entre 9h et 12h45 pour un dépôt l'après-midi.

→ Renseignements à fournir lors de la prise de rendez-vous :

- n° du Pass'déchèterie ou de la carte qui sera utilisé le jour du rendez-vous
- n° d'immatriculation du véhicule
- Type de véhicule

Qui peut venir ?

- ➔ Exclusivement **les professionnels et collectivités** munis d'un Pass'Déchèterie professionnel (orange) ou collectivité (bleu) , ou d'une carte de déchèterie chargée pour la déchèterie de Dreux.

Quels déchets sont acceptés ?

- ➔ Les Gravats, végétaux, tout-venant, bois.
- ➔ Les autres filières de traitement étant à l'arrêt, aucun autre déchet ne sera accepté.

Comment se déroulera l'apport ?

1. L'ouverture du portail se fait par l'agent d'accueil,
 2. Le contrôle d'accès se fait dans le plus strict respect des gestes barrières : présentation du Pass'déchèterie à travers la vitre fermée du véhicule,
 3. L'agent d'accueil contrôle le chargement du véhicule et saisit sur son terminal les volumes apportés,
 4. L'agent d'accueil présente au professionnel les apports saisis sur son terminal à travers la vitre du véhicule
- Si refus du professionnel, interdiction de vider
 - Si acceptation du professionnel, l'agent lui indique les bennes pour vider.
 - La validation du dépôt se fait par la prise en photo du chargement.
 - **L'acceptation du professionnel vaut signature et entraînera la facturation.**

Le nombre de véhicules sur la déchèterie sera limité à 1 voire 2 véhicules en même temps en fonction de la taille des sites afin de limiter les contacts entre les personnes.

Le professionnel devra apporter son matériel pour nettoyer les abords du quai où il aura déchargé (balai + pelle). Les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés.

Tous les particuliers se verront refuser l'accès au site

Pour rappel, les autorisations de sortie des particuliers ne couvrent pas les déplacements en déchèterie. Tout déplacement non autorisé est passible d'une amende de 135 €.

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Contact

Bruno LOURDELET - Nathalie DUJARDIN

Tél : 01.34.57.12.20

communication@sitreva.fr

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva

